



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL

6249

··· 02+3			
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	e BT / TBT e	xistante	
N° de rapport : 2.3.//6-06= 3/03			
Concerne : □ contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation □ appartement □ autres :	*******************	***************************************	
Demandeur: Celti Celeer - Sel Ai6			
Personne sur place :code EAN de l'installation :	<u> </u>		
Adresse de la visite : Keek Meek 163	Sou	17961	Se
Date de visite : 9.9/6/16 Références clier	nt: NC		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
<u>Description de l'installation visitée</u> :			
Tension d'utilisation Protection générale du branche			9
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	derog.
Etat du matériel électrique installé		2	
Mesures de protection contre les contacts directs		2	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		4	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		à l	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		-V	~
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations			1
	10	X	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	166	4	
Résistance de dispersion de la prise de terre :	6	X	
Manquements / Notes :	i de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbi.
Voir ANNEXE.	een unna asenev to :	Andreas Service of Services	
25 SOUTHWEST OF THE PROPERTY OF THE STATE OF		AND THE RESERVE OF THE PROPERTY.	PRESIDENCE PART IN A
SERVICE S CONTROL OF THE SERVICE SERVICES OF THE SERVICE SERVICES OF THE SERVI	111. 1	The Marketon of the	
AND REAL PERSONS IN THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PROPE	200 H. F. KRIESEL D.		
Conclusion:			RA
 L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain cor le délai prescrit par la réglementation en vigueur. 	ntrôle périodiqu	e est a effectuer	dans %
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité pau terme de 18 mois après signa	complémentai ature de l'acte d	re est à exécuter e vente.	dans par par le
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen			parte 273(f)

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

Nom et visa du demandeur pour réception :

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B 4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

Domenico

)/0215 - V8

1/2



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0428 23/66 = 6 = 8/03	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	ì.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** *	Ĺ
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).	i
Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	ı
Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	į.
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	1300-100
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :	1.
Linstollation électrique obsolété c'reconditionnes dans sa TOTA dans les régles de l'ART Sui Va- le R G IJE	RAP(SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1
www.certigreen.be Tél. 0471/580.708	09-V1